

Projet de règlement grand – ducal concernant les documents accompagnant le transfert national de déchets

Nous Henri, Grand –Duc de Luxembourg, Duc de Nassau ;

Vu la loi du xxxxx relative au transfert national de déchets et notamment ses articles 2 et 13;

Vu les avis de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, de la Chambre des salariés et de la Chambre d'agriculture ;

Vu l'article 2(1) de la loi modifiée du 12 juillet 1996 portant réforme du Conseil d'Etat et considérant qu'il y a urgence ;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Environnement, et après délibération du Gouvernement en conseil ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. Les transferts de déchets visés à l'article 2, paragraphes 2 et 4 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets doivent être accompagnés du document suivant :

**INFORMATIONS ACCOMPAGNANT LES TRANSFERTS DE DÉCHETS
VISÉS À L'ARTICLE 2, PARAGRAPHES 2 ET 4
DE LA LOI DU XXX RELATIVE AU TRANSFERT NATIONAL DE DÉCHETS**

Informations relatives à l'expédition (*)

1. Personne qui organise le transfert: Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: []		2. Importateur/destinataire Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: []									
3. Quantité effective: Tonnes (Mg): [] m ³ : []		4. Date effective du transfert: []									
5. a) 1^{er} transporteur (*) Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: [] Moyen de transport: [] Date de la prise en charge: [] Signature: []	5. b) 2^e transporteur Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: [] Moyen de transport: [] Date de la prise en charge: [] Signature: []	5. c) 3^e transporteur Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: [] Moyen de transport: [] Date de la prise en charge: [] Signature: []									
6. Producteur de déchets (*): Producteur(s) initial(aux), nouveau(x) producteur(s) ou collecteur: Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: []		8. Opération de valorisation (ou, le cas échéant, d'élimination pour les déchets visés à l'article 3, paragraphe 4): Code R/Code D: []									
7. Installation de valorisation <input type="checkbox"/> Laboratoire <input type="checkbox"/> Nom: [] Adresse: [] Personne à contacter: [] Tél: [] Fax: [] E-mail: []		9. Dénomination usuelle des déchets: []									
10. Identification des déchets (indiquer les codes correspondants): i) annexe IX de la convention de Bâle: [] ii) OCDE (si différent de (i)): [] iii) Annexe II A (*): [] iv) Annexe II B (*): [] v) Liste CE des déchets: [] vi) Code national: []		11. Pays/État(s) concerné(s): <table border="1"> <thead> <tr> <th>Exportation/expédition</th> <th colspan="2">Transit</th> <th>Importation/destination</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> <td>[]</td> </tr> </tbody> </table>		Exportation/expédition	Transit		Importation/destination	[]	[]	[]	[]
Exportation/expédition	Transit		Importation/destination								
[]	[]	[]	[]								
12. Déclaration de la personne qui organise le transfert: Je soussigné certifie que les renseignements portés dans les cases ci-dessus sont exacts et établis de bonne foi. Je certifie également que les obligations contractuelles écrites effectives ont été remplies avec le destinataire (non nécessaire dans les cas des déchets visés à l'article 3, paragraphe 4): Nom: [] Date: [] Signature: []											
13. Signature à la réception des déchets par le destinataire: Nom: [] Date: [] Signature: []											
À COMPLÉTER PAR L'INSTALLATION DE VALORISATION OU PAR LE LABORATOIRE:											
14. Transfert reçu par l'installation de valorisation: <input type="checkbox"/> ou par le laboratoire: <input type="checkbox"/> Quantité reçue: Tonnes (Mg): [] m ³ : [] Nom: [] Date: [] Signature: []											

(*) Informations accompagnant les transferts de déchets figurant dans la liste verte et destinés à la valorisation ou destinés à des analyses de laboratoire.

(*) Si plus de trois transporteurs sont concernés, joindre en annexe les données requises aux cases 5 a), b) et c).

(*) Lorsque la personne qui organise le transfert n'est pas le producteur ou le collecteur, des informations concernant le producteur ou le collecteur sont fournies.

(*) Le ou les codes concernés doivent être utilisés tels qu'indiqués à l'annexe III A du Règlement (CE) n° 1013/2006, le cas échéant les uns à la suite des autres. Certaines rubriques de la convention de Bâle, telles que les rubriques B1100, B3010 et B3020, sont limitées à certains flux de déchets spécifiques, comme indiqué à l'annexe III A.

(*) Les codes BEU énumérés à l'annexe III B du Règlement (CE) n° 1013/2006 doivent être utilisés.

Art. 2. Le contrat visé à l'article 13 paragraphe 2 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets est établi selon le modèle suivant:

CONTRAT DE TRANSFERT DE DECHETS

Personne qui organise le transfert :

Destinataire :

Identification du déchet :

Nature :
Annexe IX de la convention de Bâle :
OCDE :
Code européen :
Installation de valorisation :
Opération de valorisation :
Conditionnement / transport :

Engagements :

Le destinataire s'engage à effectuer la valorisation des déchets, ci-dessus mentionnés, conformément à la loi _____ relative au transfert national de déchets.

Au cas où, le transfert de déchets ou leur valorisation ne peut pas être mené à son terme comme prévu, ou a été effectué de manière illégale :

- La personne qui organise le transfert s'engage :
 - a) reprendre les déchets ou assurer leur valorisation par d'autres moyens,
 - b) et prévoir si nécessaire leur stockage dans l'intervalle.
- Dans le cas où la personne qui organise le transfert n'est pas en mesure de répondre aux exigences "a " et "b" citées ci-dessus, le destinataire s'engage à répondre à ces obligations.

Validité : du _____ au _____

Fait à _____, le _____ en double exemplaire.

Nom et signature de la personne qui organise le transfert

Nom et Signature du destinataire

Art. 3. Les demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert national ou transfrontalier de déchets doivent se faire par le document suivant :

Nom et adresse de la partie demanderesse:

Conformément à la réglementation déterminant les taxes à percevoir lors de la présentation des demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert de déchets, la taxe a été acquittée pour les documents suivants:

1 Document de notification avec _____ document(s) de mouvement.

Signature: _____

(Case réservée pour l'apposition des timbres «Droit de Chancellerie» et acquittés par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines ou des empreintes en remplacement de ceux-ci)

Numéro du document de suivi: LU _____

(Case réservée à l'administration de l'Environnement)

N.B.: La présente demande, acquittée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines, devra être introduite ensemble avec le dossier de notification auprès de la Division des Déchets de l'administration de l'Environnement

Art. 4. Notre Ministre de l'Environnement est chargé de l'exécution du présent règlement qui sera publié au Mémorial.

Exposé des motifs

L'article 13 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets prévoit qu'un document déterminé par règlement grand-ducal doit accompagner les transferts de déchets visés à l'article 2, paragraphes 2 et 4 de la prédite loi. Le présent règlement grand-ducal vise à exécuter cette exigence. La loi en question a été votée par la Chambre des Députés en sa séance du 29 juin 2016.

Le document précité sera mis à la disposition des personnes concernées par l'Administration de l'environnement.

Le présent règlement grand-ducal détermine également le modèle du contrat entre la personne qui organise le transfert de déchets et le destinataire visé à l'article 13, paragraphe 2 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets et le document nécessaire pour les demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert national ou transfrontalier de déchets.

Considérant le souci de permettre l'application de ces dispositions réglementaires simultanément à l'entrée en vigueur de la loi du xxx relative au transfert national de déchets, il est proposé d'invoquer la procédure d'urgence pour l'adoption du présent projet de règlement grand-ducal.

Commentaire des articles

Art. 1. L'article sous rubrique comporte le document que doit accompagner les transferts de déchets visés à l'article 2 paragraphes 2 et 4 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets.

Art. 2. Le présent article établi un modèle pour le contrat visé à l'article 13 paragraphe 2 de la loi du xxx relative au transfert national de déchets.

Art. 3. L'article comporte le document nécessaire pour les demandes en obtention des formules prescrites pour le transfert national ou transfrontalier de déchets.

Art 4. L'article comporte la formule exécutoire

Fiche financière

Conc. : Avant-projet de règlement grand – ducal concernant les documents accompagnant le transfert national de déchets

L'avant-projet de règlement grand-ducal précité n'a pas d'impact financier sur le budget de l'Etat.